

LE VISA D'ENTREE (ENTRY VISA)

Version : 10/10/2011

Ce visa vous permet de vous rendre en Inde pour un séjour de plus longue durée. De ce fait, il est particulièrement encadré et reste réservé aux cas suivants : personne d'origine indienne ; famille d'une personne de nationalité ou d'origine indienne ; dépendants d'une personne partant avec un visa de travail (Employment Visa) ; personnes souhaitant rejoindre la communauté d'Auroville ; personnes souhaitant rejoindre un ashram ou suivre des cours de yoga, de méditation ou de culture védique ; personnes partant pour de l'alpinisme haut niveau.

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable pour la durée du déplacement prévu (6 mois, 1 an ou plus), à entrées multiples. Par ailleurs, ce visa est prolongeable en Inde auprès du FRO (Foreigner's Registration Office à Delhi) ou du FRRO (Foreigner's Regional Registration Office). Le visa d'entrée permet un séjour illimité pendant la durée de validité du visa mais tout séjour supérieur à 6 mois nécessite un enregistrement auprès du FRO/FRRO dans les 14 jours suivant l'arrivée en Inde.

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA D'ENTREE

- 1 Un passeport valide au minimum 6 mois (ou pour la période demandée, si supérieure) et ayant au moins trois pages vierges ☐
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport ☐
- 3 Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien (détail des caractéristiques requises sur notre site Internet) ☐
 - Vos photos doivent être collées sur votre formulaire : la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2
 - **Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles**
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux de Paris et Marseille
- 4 Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien ☐
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2.
- 5 **Motif : origine indienne du requérant** ☐
 - Pour un visa de 6 mois ou 1 an : un document officiel prouvant l'origine indienne du requérant : copie de la page de donnée du passeport, copie du certificat de naissance, copie du livret de famille. Ces documents doivent obligatoirement spécifier un lieu de naissance en Inde.
 - Pour un visa de 5 ans : les documents attestant de l'origine indienne du requérant doivent avoir été émis par le gouvernement indien. ☐

Motif : origine indienne du requérant par descendance

 - Pour un visa de 6 mois ou 1 an : ensemble de documents officiels prouvant à la fois le lien de descendance et la nationalité ou l'origine indienne du parent ou du grand-parent : copie du livret de famille, copie du certificat de naissance, copie du passeport indien ☐
 - Pour un visa de 5 ans : les documents attestant de l'origine indienne du requérant doivent avoir été émis par le gouvernement indien. ☐

Motif : requérant conjoint d'une personne de nationalité ou d'origine indienne

 - Un document officiel prouvant la relation matrimoniale entre le requérant et la personne de nationalité ou d'origine indienne : copie du livret de famille, copie du certificat de mariage, copie du certificat de PACS ☐
 - Si le conjoint est de nationalité indienne : photocopie des premières et dernières pages du passeport indien du conjoint indien. Le passeport indien doit obligatoirement faire mention du nom du conjoint étranger. ☐
 - Si le conjoint est d'origine indienne : fournir la preuve de l'origine indienne du conjoint (voir ci-dessus) ☐

Motif : requérant dépendant du titulaire d'un visa de travail

 - Un document officiel prouvant le lien de dépendance avec le titulaire du visa de travail : copie du livret de famille, copie de l'acte de naissance, copie du certificat de mariage, copie du certificat de PACS ☐
 - Photocopie du visa de travail du titulaire ou, si sa demande est en cours, référence de son dossier de demande de visa ☐

Motif : rejoindre la communauté d'Auroville

 - Lettre d'invitation officielle délivrée par le Secrétaire d'Auroville. Ce document doit être fourni dans son enveloppe scellée. ☐

Motif : rejoindre un ashram ou suivre des cours de yoga, de méditation ou de culture védique

 - Une lettre personnelle de confirmation d'admission dans l'ashram ou l'organisme, sur papier en-tête et rédigé en anglais, précisant la durée prévue et le motif du séjour ☐
 - Un document officiel émis par le MHA (Ministry of Home Affairs) attestant que l'ashram ou l'organisme est reconnu par celui-ci et est autorisé à accueillir des étrangers ☐

Motif : alpinisme de haut niveau

 - Lettre d'invitation du MHA (Ministry of Home Affairs) ou du Indian Mountaineering Foundation ☐
- 6 Les frais de services, les suppléments consulaires, la taxe ICWF et les frais de visas ☐

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Si vous envoyez votre demande de visa par courrier
- Check-list pour un dépôt par voie postale ☐
- Si le requérant est mineur
- Photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné) ☐
 - Photocopie d'une pièce d'identité de chaque parent ☐
 - Autorisation de voyage signée par les deux parents ☐
- Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français
- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure ☐
 - Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé) ☐
 - Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure ☐
- Si vous détenez un passeport français en étant d'origine pakistanaise, chinoise, bangladaïsi ou afghan
- Formulaire de référence selon votre origine ☐
 - Documents annexes éventuels selon votre origine ☐

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____

Signature : _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris